

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Décision n° 26248 du 21 mai 2026
portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6-4 du décret n°
2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie
(OG TITRES) – session 2026.**

NOR : INTJ2613337S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 12 août 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 20 mai 2026.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves d'admission du concours OG TITRES – session 2026, les cinq (05) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

- Monsieur Gabriel (Alexandre) Bonillo, n° candidature 1489499 ;
- Madame Zoé Delacote, n° candidature 1486466 ;
- Madame Anna (Paule, Marie) Sanchez, n° candidature 1486950 ;
- Madame Fanny (Angèle, Marie) Boudon, n° candidature 1468481 ;
- Monsieur Achille (Jean, Serge) Recq, n° candidature 1489622.

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

- Monsieur Paul (Hauv, Olivier) Ung, n° candidature 1490184 ;
- Monsieur Nicolas (Romain) Perrot, n° candidature 1488940 ;
- Madame Chloé (Marthe, Lucienne, Simone, Emilienne) Kammerlocher, n° candidature 1489494 ;
- Monsieur Tobias Hennart, n° candidature 1484205 ;
- Monsieur Hugues (Joseph, Alain) Bové, n° candidature 1484513 ;
- Madame Myriam (Maria, Julie) Dahan, n° candidature 1485415 ;
- Monsieur Mathieu (Charles, Victor) Goueffon, n° candidature 1485436 ;
- Monsieur Léo (Samuel, Matthieu, Marie) Daniels, n° candidature 1486206 ;
- Madame Marine Chesneau, n° candidature 1488953 ;
- Monsieur Alexis (Serge, Georges, Eric) Trochut, n° candidature 1490173 ;
- Madame Alanis Linares, n° candidature 1485693 ;
- Monsieur Lucas (Gabriel) De Menezes Sanjur, n° candidature 1488991 ;
- Monsieur Arthur (Vincent, Clément) Carteron, n° candidature 1485692 ;
- Madame Janice (Marion, Juliette) Planès, n° candidature 1489992 ;
- Madame Marilou (Chiara) Ceaux, n° candidature 1489832 ;
- Monsieur Sonny Yde, n° candidature 1488975 ;
- Monsieur Sami Rolina, n° candidature 1480883.

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'AMGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Christophe DUBUIS
adjoint au directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ